



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lignes

Question orale n° 230

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la reprise d'activité de la ligne de chemin de fer de La Mure, pilier du patrimoine culturel du sud de l'Isère. En octobre 2010, un éboulement est venu bouleverser le fonctionnement du petit train de La Mure : son exploitation a été interrompue. Résultat, c'est le développement économique du plateau matheysin qui a été ralenti. Afin de poursuivre l'activité du site, de faire du chemin de fer un vecteur de développement économique et touristique sur le plateau matheysin et de relancer une dynamique sur le territoire, le conseil général a lancé un appel à projets relatif à la mise à disposition et à la valorisation du chemin de fer de La Mure. Deux candidatures sont actuellement à l'étude. En charge de la gestion et de l'exploitation du chemin de fer, le conseil général a également affirmé sa volonté d'engager des travaux de sécurisation de la ligne et de créer de nouveaux aménagements. Le coût de ce projet est estimé à 21 millions d'euros. Consciente du contexte budgétaire actuel très contraint, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure l'État, propriétaire des biens et de la voirie, est prêt à s'engager dans ce projet phare, au cœur des préoccupations locales, qui revêt à la fois un caractère touristique et économique et constitue un atout patrimonial et culturel sans égal sur le territoire matheysin.

Texte de la réponse

REMISE EN SERVICE DU CHEMIN DE FER DE LA MURE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel, pour exposer sa question, n° 230, relative à la remise en service du chemin de fer de La Mure.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Madame la ministre des droits des femmes, je souhaite attirer votre attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la reprise d'activité de la ligne de chemin de fer de La Mure, pilier du patrimoine culturel et industriel du Sud Isère. Inaugurée en 1888 pour le transport du charbon, la ligne voit circuler dès 1903 le premier train électrifié du monde. Cette ligne spectaculaire, dite du petit train de La Mure, permettait jusqu'à il y a peu aux visiteurs d'évoluer sur trente kilomètres de la corniche de la vallée du Drac jusqu'aux eaux du lac de Monteynard.

Malheureusement, en octobre 2010, un éboulement est venu bouleverser le fonctionnement de ce petit train. Son exploitation a ainsi été interrompue au moment même du renouvellement par le département de la délégation de service public. Cette catastrophe géologique est un frein considérable au développement économique du plateau matheysin. Le conseil général s'est immédiatement saisi de ce dossier. Il a ordonné une expertise et a lancé un appel à projets relatif à la mise à disposition et à la valorisation du chemin de fer de La Mure. Deux candidatures sont actuellement à l'étude.

L'objectif est de reprendre l'activité du site, de faire du chemin de fer un vecteur de développement économique et touristique du Sud Isère et de relancer une dynamique sur le territoire. Les habitants, les acteurs économiques et les élus locaux sont profondément attachés à cette voie ferrée, considérée comme l'une des plus audacieuses d'Europe.

Le conseil général, qui est en charge de la gestion et de l'exploitation du chemin de fer depuis un décret de 1989, a engagé depuis plusieurs années de lourds investissements pour impulser le développement touristique

de ce territoire en réalisant des travaux de sécurisation de la ligne. Aujourd'hui, pour permettre la reprise de l'activité et rendre à ce site la place qu'il mérite, de nouveaux aménagements sont nécessaires. Le coût de ce projet est estimé à 21 millions d'euros.

Si l'investissement est important - je le conçois -, la volonté de faire aboutir ce projet est tout aussi forte. Les quarante-quatre communes de ce territoire très rural, la région et le département se mobilisent et apportent leur part de financement. L'Europe a également été sollicitée - j'étais d'ailleurs hier à Bruxelles où nous avons été écoutés attentivement.

Mais l'État est propriétaire des biens et de la voirie ; nous avons donc, naturellement, sollicité son aide. Tout en ayant conscience du le contexte budgétaire actuel, très contraint, je souhaiterais savoir dans quelle mesure l'État est prêt à s'engager dans ce projet phare, qui est au coeur des préoccupations locales, qui revêt un caractère à la fois touristique et économique et constitue un atout patrimonial et culturel sans égal sur ce territoire rural et de montagne.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Sylvia Pinel, qui est ce matin en déplacement avec le Président de la République.

Sur le projet de réouverture à titre touristique du chemin de fer entre Grenoble et La Mure, vous avez raison : l'État est propriétaire des infrastructures de cette ligne, dont la gestion a été confiée au conseil général de l'Isère. Cette ligne a vu son exploitation interrompue en 2010 suite à un éboulement.

Sylvia Pinel a conscience de l'attractivité touristique de ces trains, d'ailleurs nombreux en France, qui satisfont plusieurs millions de passagers chaque année, comme l'ont mis en évidence les récents travaux du conseil national du tourisme. Ma collègue comprend donc l'intérêt et l'attachement que vous portez, comme vos collègues élus locaux, au petit train de La Mure, qui vient rappeler et symboliser le passé minier du plateau de la Matheysine. C'est un excellent exemple de développement d'un tourisme durable. Le Gouvernement ne peut donc que se réjouir de voir la mobilisation des collectivités territoriales pour mener à bien ce projet de remise en service.

Le 5 mars dernier, Sylvia Pinel était en déplacement en Isère. Vous avez insisté à cette occasion sur l'intérêt que présente cette initiative. Ma collègue a donc demandé aux services d'étudier avec une attention particulière les conditions dans lesquelles l'État pourrait apporter sa contribution. Les différentes modalités d'intervention à la disposition des services en charge du tourisme ont été expertisées, à la fois en administration centrale et dans les services déconcentrés, mais il apparaît que, au regard de l'effort de maîtrise budgétaire que nous conduisons et qu'il est de notre devoir de prolonger, il ne sera malheureusement pas possible d'apporter une aide sous forme d'investissements aux porteurs de ce projet.

Cependant, je vous précise qu'au travers de l'opérateur Atout France, d'autres leviers d'intervention pourraient être mobilisés. Je pense en particulier aux ressources en matière d'ingénierie dont dispose l'agence, à son expertise en termes de promotion des destinations. D'une manière plus générale, les services du tourisme et l'ensemble des administrations sont à même d'accompagner ce projet et d'apporter leur soutien et leur expertise, dans le champ de compétences qui est le leur. En tout état de cause, Atout France restera à votre disposition pour vous aider à développer le tourisme sur le plateau de la Matheysine autour du petit train de La Mure, une fois sa remise en service réalisée.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Battistel.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Je vous remercie, madame la ministre, même si vous imaginez bien que j'attendais une réponse un peu plus positive !

J'ai cru comprendre que vous me conseilliez également de me rapprocher des autres ministères, par exemple celui qui est en charge des transports, que j'ai déjà sollicité - je le ferai de nouveau. Je me permets de vous demander de bien vouloir engager une réflexion interministérielle sur ce sujet pour trouver une solution. Je rappelle une fois encore que l'État est lui aussi partenaire ; il serait dommage qu'il soit le seul à ne pas financer le projet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 230

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2677

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2013](#), page 3166

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mars 2013](#)